Au service
des peuples
et des nations

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL

Réf : IC 02-03-2020

Avis de report

Date : 28 avril 2020

Pays : Maroc

Description de la mission : Le projet « **global de la Déclaration de Doha** » lance un appel à consultation pour Elaboration d'un manuel de renforcement des aptitudes à l'employabilité au profit des bénéficiaires des ateliers de formation professionnelle et artisanale de la DGAPR.

Durée globale estimée de la mission : Peut s'étaler sur 4 mois après la notification du début de la consultation, soit environ ***30 jours ouvrables***.

Lieu : Rabat.

1. Contexte et justification

Au Maroc, la population carcérale s'élève en fin décembre 2019 à 86.384 détenus(e) s dont 2.34% sont des femmes et 5.34 % sont des mineurs, répartis sur 77 établissements pénitentiaires.

La Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR), s'est inscrit dans une dynamique de réformes et n'a cessé de déployer d'efforts pour améliorer les programmes de réhabilitation et de réinsertion professionnelle et sociale, et s'est engagée depuis le lancement de sa stratégie dans l'élaboration et la conception de mécanismes efficaces pour la préparation des détenus à la réinsertion professionnelle et sociale des détenus après leur mise en liberté.
A cet effet, et dans le cadre du projet mondial de la Déclaration de Doha qui encourage les États membres à adopter une approche préparant à la réinsertion dans la gestion des prisons et l'implantation de mesures pour soutenir la réintégration sociale des prisonniers dans notre communauté ; L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) soutiendra les efforts engagés par la DGAPR dans le domaine de la réhabilitation des détenus, par l'implémentation d'une unité de formation en bijouterie, argenterie à la prison locale de Kelaâ des Sraghnas.
Cette formation sera mise en œuvre en étroite collaboration avec le Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat et l'Economie Sociale, qui sera en charge de la supervision du volet technique et pédagogique de l'unité

de formation. Pour compléter la formation technique, la DGAPR avec le soutien de l'ONUDC envisage de mettre en place un programme de renforcement des compétences d'employabilité « Soft skills ». Si bien que le projet, permettra de diversifier l'offre de formation tout en garantissant au détenu l'acquisition de compétences transversales facilitant leur accès à l'emploi après la libération.
La prison locale de Kelaâ des Sraghnas a été inaugurée le 11 septembre 2005 sur une superficie totale de 22579 m2 dont 1567 m2 de bâtiments. La prison compte actuellement 1223 détenus dont 7 femmes et 24 mineurs.
L'établissement dispose d'un complexe de formation professionnelle où les cursus de formation pratique et théorique sont délivrés par des formateurs de l'OFPPT, les formations offertes sont :

- Electricité de bâtiment
- Coiffure
- Coupe et couture
- Peinture et verre
- Plomberie
- Maçonnerie

Aussi l'établissement compte un complexe en formation artisanale qui abrite déjà un atelier de menuiserie

Le programme de renforcement des aptitudes à l'employabilité des apprentis des ateliers de formation professionnelle et artisanale de la DGAPR proposé dans le présent document vient en complémentarité du projet de création d'un atelier de formation dans le domaine de la bijouterie, argenterie à la Prison Locale de Kelaâ des Sraghnas, soumis par la DGAPR dans le cadre du projet global de la Déclaration de Doha.
Cette initiative vient en réponse aux principaux constats suivants :

- L'atelier de formation ciblera, les détenus avec un faible niveau scolaire et sans expérience professionnelle, la finalité de la mise en place du programme de formation en Soft Skills est de veiller à ce que les apprentis des différents ateliers de formation acquièrent un bon niveau de compétences de vie et de base nécessaires pour une meilleure intégration sociale après la libération.
- Les différents cursus de formation techniques et académiques en milieu carcéral sont délivrés par les organes de tutelles tel que : l'Office de formation professionnelles et promotion de l'emploi, le secrétariat d'état chargé de l'artisanat et l'économie sociale. Toutefois l'orientation des détenus vers les formations, leur accompagnement et suivi sont assurés par les assistants sociaux des établissements pénitentiaires, d'où la nécessité de renforcer leurs compétences à proposer des services d'orientation professionnelle de qualité, reposant sur des informations fiables, pour aider les détenus à faire de meilleurs choix de carrière.
- La formation en Soft Skills a pour finalité de développer les compétences relationnelles et interpersonnelles. Ainsi, les apprentis des différents ateliers de formation professionnelle et artisanale auront l'opportunité d'identifier et mettre en avant leurs compétences personnelles et ajouter une valeur à la formation technique qui sera délivré par le Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale.

2. Objectifs de la consultation

- Elaborer un manuel de formation et d'accompagnement des apprentis des centres de formation des établissements pénitentiaire pour l'intégration au marché du travail (Soft Skills et techniques de recherche d'emploi).
- Renforcer les compétences des chefs de services de l'Action Sociale et des assistants sociaux de la DGAPR et les doter des connaissances nécessaires et méthodes pédagogiques pour la conduite des sessions de formation en soft skills en faveur des détenus pour leur une transition efficace vers l'emploi, notamment en développant leurs aptitudes à l'emploi.

3. Mission du /de la consultant (e)

a. Collecte de données et revue documentaire :

Conduire un état des lieux sur les pratiques en matière de programmes de préparation à la réinsertion et plus spécifiquement les programme de formation professionnelle et de formation artisanale et d'emploi des détenus, et ce à travers :

- Un exercice de collecte de données auprès des parties prenantes par le biais de focus group, d'entretiens individuels et ateliers. Les acteurs dans le domaine de la formation en milieu pénitentiaire au Maroc, sans s'y limiter, sont les suivants :
  - DGAPR : Responsables centraux, directeurs régionaux, directeurs des établissements pénitentiaires, psychologues (établissements pénitentiaires) , chefs de service de l'action social (régionales) et assistants sociaux
  - Secrétariat d'état chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale (Division de l'apprentissage et l'aide à l'insertion)
  - L'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail
  - La fondation Mohamed VI pour la Réinsertion des détenus
  - L'Agence Nationale de Promotion des Emplois et des Compétences

b. Conception du manuel de formation :

En se basant sur les résultats de la phase d'état des lieux, élaborer un programme de formation :

- Les objectifs généraux et spécifiques,
- Les connaissances de base sur les thématiques suivantes :
  - Communication
  - Techniques d'animation
  - Soft Skills

Le guide du formateur :

- Les objectifs généraux
- Agenda
- Plan spécifique de chaque séance théorique : Volume horaire, les outils et les supports pédagogiques
- Les outils pour les formateurs en matière de :
  - Techniques de communication/pédagogie
  - Exercices pratiques en soft skills

- Les fiches d'évaluation : Pré-test/Post-test ; évaluation des formateurs, évaluation de la formation.

Le guide du participant :

- Fiches pratiques, supports de sensibilisation, exercices pratiques…etc.

N.B : les modules de formation et le guide pratique du formateur devront être alignées aux publications de l'ONUDC « feuille de route pour l'élaboration de programme de réadaptation en milieu carcéral », « Manuel d'introduction pour la prévention de la récidive et la réinsertion sociale des delinquants». Ainsi que d'autres publications pertinentes de l'ONUDC et des documents techniques et de politique générale disponibles sur http://www.unodc.org/unodc/en/justice-and-prison-reform/tools.html?ref=menuside ; http://www.unodc.org/dohadeclaration/en/topics/prisons/prisoner-rehabilitation---documents.html

c. Intégration des commentaires, amendements et validation

Une fois la deuxième phase achevée, la première ébauche du kit de formation sera disséminée à la DGAPR et éventuellement ses partenaires en vue de collecter leurs commentaires et procéder à l'amendement de la version finale du kit de formation.

d. Animation d'une session de formation de formateurs

Dispenser une formation des formateurs aux psychologues, chefs de services régionaux de l'action sociale et les assistants sociaux de la DGAPR pour l'accompagnement et la préparation des apprentis et la dispensation de session de formation en soft skills.

4. Livrables :

Le / la consultant (e) devrait remettre un document initial écrit et révisé « manuel de formation et d'accompagnement des apprentis des centres de formation des établissements pénitentiaire pour l'intégration au marché du travail (Soft Skills et techniques de recherche d'emploi) » en arabe et en français en format : MS Word, Présentation PowerPoint.
Les droits d'auteur des documents rédigés et finalisés ainsi que tout document de travail, statistiques ou autres données recueillies dans le cadre de cette consultation, demeureront sous la propriété de la DGAPR et de l'ONUDC. Le travail du / de la consultant (e) en services professionnels sera reconnu dans tous les documents publiés.

Le rapport devra inclure les éléments suivants :

- **Livrable 1,** Une note méthodologique comprenant le planning de la mission et un calendrier prévisionnel des livrables
- **Livrable2,** un manuel de formation et d'accompagnement des apprentis des centres de formation des établissements pénitentiaire pour l'intégration au marché du travail (Soft Skills et techniques de recherche d'emploi), qui comprend :
    - Un descriptif des modules ;
    - Exercices pratiques et études de cas ;
    - Les présentations Power Point des modules ;
    - Le guide du formateur ;
    - Le guide du participant ;

- Les outils de suivi et évaluation de la formation

- **Livrable 3** conduire/animer une formation de formateurs
- **Livrable 4** le rapport de la formation des formateurs rendant compte de la réalisation de la formation et des résultats obtenus

5. Le suivi de la prestation :

Le pilotage de la consultation sera assuré par un comité composé des représentants du de la DGAPR, et de l'ONUDC. Le comité accompagnera le prestataire dans la réalisation de sa mission et sera responsable des tâches suivantes :

- S'assurer de la conformité des livrables avec les caractéristiques techniques exigées dans les TdR ;
- Emettre des remarques sur les livrables intermédiaires ;
- Valider les livrables finaux.

6. Délai global de la consultation :

La mission peut s'étendre sur un délai global de 4 mois (soit environs 30 jours ouvrables), hors délais de validation des livrables et les durées d'arrêt dont le prestataire n'est pas responsable. Ce délai commencera à partir du lendemain de la date de la signature du contrat.

La durée de la mission pour l'Expert sera de Trente (30) jours répartis comme suit :

Tâches	Nbre de jours de travail	Délai
I- Collecte de données et revue documentaire	5	08/06/2020
II- Conception du manuel de formation	10	19/06/2020
III- Intégration des commentaires, amendements et validation	5	15/07/2020
IV- Animation d'une session de formation de formateurs, incluant un rapport de de la formation	10	21/09/2020
Total	**30 jours de travail**	

7. Modalités de paiement :

Tranche de paiement	Livrables	Délai
10%	**A la réception de validation du Livrable 1 :** La note méthodologique comprenant le planning de la mission et un calendrier prévisionnel des livrables	08/06/2020
30%	**A la réception de validation du Livrable 2 :** Le manuel de formation et d'accompagnement des apprentis des centres de formation des établissements pénitentiaire.	19/06/2020
20%	**Livrable 3 :** A la clôture de la session de formateurs	15/07/2020
40%	**A la réception et validation du Livrable 4 :** Rapport de formation des formateurs.	21/09/2020

8. Qualifications et expériences requises :

Le travail demandé nécessite pour le la/consultant (e) l'association d'au moins deux compétences : une connaissance confirmée de la thématique liée au domaine du travail et de la réinsertion professionnelle en particulier avec les conditions suivantes :

- Diplôme d'études supérieures en communication, sciences sociales ou dans des domaines équivalents, ou à défaut une expérience/expertise confirmée dans le domaine dans la conception de modules de formation, dans l'élaboration de documents et rédaction de rapport.
- Au moins 6 ans d'expérience professionnelle confirmée. L'expérience du travail en milieu carcéral sera très appréciée ;
- Capacité à adapter un dispositif de formation selon les évolutions pédagogiques, sociales, économiques et techniques ;
- Excellentes capacités d'analyse, de synthèse et compétences avérées dans la rédaction, la communication, et l'expression en public ;
- Expertise en ingénierie pédagogique et de formation ;
- Expertise en animation de formation en Soft skills ;
- Expertise appréciée dans le domaine de l'insertion professionnelle, de la sociologie des organisations, des techniques de recrutement, de la gestion des ressources humaines et du droit du travail ;
- Excellentes qualités de communication et maitrise de l'arabe et du français ;
- Avoir une bonne connaissance du système de formation professionnelles et de l'offre de programme de réintégration carcéral serait un atout.

9. Soumission des offres :

L'offre technique doit comporter les éléments suivants :

- Lettre d'intérêt et de disponibilité (voir modèle en annexe n ° 2)
- Une méthodologie proposée pour la réalisation du travail, incluant un chronogramme du déroulement de la mission.
- CV /P11 (voir modèle en annexe n°3) mettant en valeur son expérience et ses compétences en lien avec la consultation ((selon les critères mentionnés ci-dessus).
- Liste de références similaires justifiées par des attestations de bonne fin.

L'offre financière devra comprendre un forfait d'honoraires total en dirham (MAD), ventilé selon les principales composantes y compris toutes autres charges liées à la réalisation des prestations. Afin d'aider l'ONUDC dans la comparaison des propositions financières, la proposition financière comprendra une ventilation de ce montant forfaitaire (le nombre de jours ouvrables prévus, y compris le forfait pour frais de déplacements). (Voir modèle en annexe 2).

10. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps. i) L'évaluation de l'offre technique qui portera sur la note méthodologique, le P11/CV de candidat(e) et les références similaires et ii) l'évaluation et la comparaison des propositions financières.

Phase 1 : Analyse technique comparative des offres :
Pendant cette phase, il sera procédé à la comparaison des CV. Une note technique T sur 100 sera attribuée à chaque candidat en fonction du barème suivant :

Critères	Note
Méthodologie : Bonne compréhension du travail (10) - Note méthodologie proposée (20) - Chronogramme proposé (10)	40
Expertise/référence similaires (4 points par référence similaires)	20
Profil proposé - Pertinence de la formation académique (10 points) - Connaissance des concepts liés l'insertion professionnelle, de la sociologie des organisations, des techniques de recrutement, de la gestion des ressources humaines et du droit du travail (10 points) - Capacités et compétences prouvées en ingénierie pédagogique et de formation ; animation de formation en Soft skills (10 points) - Maitrise de l'Arabe et du Français écrits et parlés (10 points)	40
Total	**100**

Important : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :
→ Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% des de la note maximal des offres techniques (100 points)
Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux Termes de références.

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 100 * \frac{Pmin}{P}$$

P : Prix de l'offre

Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant.

Phase 3 : Analyse technico-financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivant :

→ 70% pour l'offre technique

→ 30% pour l'offre financière

N = 0,7 * T + 0,3* F

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

11. Dépôts des offres

Le/la consultant(e) intéressé(e) est prié(e) d'envoyer un dossier complet en format papier et électronique (CD ou par mail) pour faciliter le traitement :

1- **Offre technique** contenant les éléments : la note méthodologique, le CV et les références
2- **Offre financière** : estimation du coût ventilée selon le l'annexe 2

Les prestataires intéressés sont priés de présenter leurs offres et comme précisé ci-dessus, **au plus tard, le 14-05-2020 à 16h00 (heure de Rabat),** en spécifiant dans l'objet : **« IC 02-03-2020- Elaboration d'un manuel de renforcement des aptitudes à l'employabilité au profit des bénéficiaires des ateliers de formation professionnelle et artisanale de la DGAPR ».**

Les offres (documents et CD) peuvent être déposées directement ou envoyées par courrier à l'adresse suivante : **PNUD, 13 Av Ahmed Balafrej, Souissi, Rabat**, **Maroc**, ou Par courrier électronique à l'adresse suivante : Procurement.morocco@undp.org, Moyennant des documents électroniques protégés par mot de passe. Les mots de passe des documents devront être communiqués une fois le délai de soumission est expiré. NB : La taille des fichiers transmis ne doit pas dépasser 08 Mo par email.

Toutes demandes d'informations complémentaires sera faites par écrit à l'adresse susmentionnée, le PNUD/ l'ONUDC répondra par écrit et enverra des copies des réponses à tous les consultant (e)s. Les réponses tardives de le PNUD/ l'ONUDC ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-

limite de dépôt des soumissions, sauf si le PNUD/ l'ONUDC estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires.

ANNEXE

Annexe 1- Individual consultant general terms and conditions
Annexe 2- Lettre d'intérêt et de disponibilité et offre financière